

CONDITIONS DEFINITIVES

Conditions Définitives en date du 17 septembre 2012

BNP PARIBAS

(immatriculée en France)

(Emetteur)

*Emission de 5 000 000 Euros
sous le
Programme d'émission d'Obligations
de 10 000 000 000 d'euros
(le Programme)*

Floater 2.00% - 4.00%

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant en compte que, sauf dans le cas prévu au sous-paragraphe (ii) ci-dessous, toute offre d'Obligations faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant un **Etat Membre Concerné**) le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres d'Obligations, conformément à la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement :

- (i) dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre ; ou
- (ii) dans les Juridictions d'Offre au Public mentionnées au Paragraphe 53 de la Partie A ci-dessous, à la condition que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au Paragraphe 53 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre précisée à cette fin.

Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Directive Prospectus** désigne la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée, y compris les modifications apportées par la Directive de 2010 Modifiant la DP, dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans l'Etat Membre Concerné, et inclut toute mesure de transposition dans l'Etat Membre Concerné, et l'expression **Directive de 2010 Modifiant la DP** désigne la Directive 2010/73/EU).

Les Investisseurs devraient noter que si un supplément au, ou une version mise à jour du, Prospectus de Base mentionné ci-dessous est publié à tout moment au cours de la Période d'Offre (telle que définie ci-dessous), un tel supplément ou prospectus de base mis à jour, selon le cas, sera publié et disponible conformément aux conditions prévues pour la publication initiale de ces Conditions Définitives. Tous les Investisseurs qui ont indiqué accepter l'Offre (telle que définie ci-dessous) avant la date d'approbation d'un tel supplément ou de la version mise à jour du Prospectus de Base, selon le cas, (la **Date d'Approbation**), ont le droit, dans les deux jours ouvrés à compter de la Date d'Approbation, de retirer leurs acceptations.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans la section intitulée "*Modalités Générales des Obligations*" dans le Prospectus de Base en date du 15 juin 2012 ayant reçu le Visa n° 12-264 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 15 juin 2012 et les suppléments au Prospectus de Base en date du 28 juin 2012 et du 7 août 2012 qui ensemble constituent un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (ce qui inclut les modifications apportées par la Directive 2010/73/CE (la **Directive de 2010 modifiant la DP**) dans la mesure où ces modifications ont été transposées dans un Etat-Membre). Ce document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens de l'article 5.4 de la Directive Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété. Une information complète concernant l'Emetteur et l'offre d'Obligations est uniquement disponible sur base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives et les suppléments au Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenues de, BNP Paribas Securities Services (en sa qualité d'Agent Payeur Principal), Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France. Le Prospectus de Base, les présentes Conditions Définitives et les suppléments au Prospectus de Base sont également disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

- | | | |
|----|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1. | Emetteur : | BNP Paribas |
| 2. | (i) Souche n° : | G00001 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| 3. | Devise ou Devises Prévues : | Euro (« EUR ») |
| 4. | Montant Nominal Total : | 5 000 000 EUR |
| | (i) Souche : | 5 000 000 EUR |
| | (ii) Tranche : | 5 000 000 EUR |
| 5. | (i) Prix d'Emission de la Tranche : | 100 % du Montant Nominal Total |

- 6. Taille Minimum de Négociation :** Dix (10) Obligations, puis multiple de une (1) Obligation.
- L'attention des Investisseurs est attirée sur l'existence d'une Taille Minimum de Négociation égale à dix (10) Obligations, soit 10 000 EUR. Dans l'hypothèse où, en cours de vie, un Porteur venait à détenir moins de dix (10) Obligations, il devrait les conserver jusqu'à la Date d'Echéance.
- 7. Valeur Nominale Indiquée :** 1 000 EUR
- 8. (i) Date d'Emission :** 17 septembre 2012
- (ii) Date de Début de Période d'Intérêts :** 24 octobre 2012
- 9. Date d'Echéance :** 24 octobre 2017 s'il ne s'agit pas d'un Jour Ouvré le Jour Ouvré immédiatement suivant à moins que cela ne tombe le mois calendaire suivant, auquel cas elle sera avancée au Jour Ouvré immédiatement précédent (la **Date d'Echéance Prévue**)
- 10. Forme des Obligations :** Au porteur
- 11. Base d'Intérêt :** Taux Variable (autres détails indiqués ci-dessous)
- 12. Base de Remboursement/Paiement :** Remboursement au pair
- 13. Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :** Non Applicable
- 14. Option de Rachat/Option de Vente :** Non applicable
- 15. Date des autorisations d'émission :** Décision du Conseil d'administration en date du 23 mai 2012
- 16. Montants supplémentaires :** Modalité Générale 7(b) applicable
- 17. Cotation :** Aucune
- 18. Méthode de distribution :** Non syndiquée

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

19. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :

Non applicable

20. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :

Applicable

- (i) Période(s) d'Intérêts : La période débutant à chaque Date de Période d'Intérêts (incluse) jusqu'à la Date de Période d'Intérêts suivante (exclue) entre le 24 octobre 2012 (inclus) et le 24 octobre 2017 (inclus)
Chacune de ces périodes étant désignée la « **Période d'Intérêts Trimestrielle** »
- (ii) Date(s) de Période d'Intérêts : Le 24 janvier, 24 avril, 24 juillet et 24 octobre de chaque année.
La première Date de Période d'Intérêts correspond au 24 janvier 2013 ; la dernière Date de Période d'Intérêts correspond au 24 octobre 2017 (inclus)
- Convention de Jours Ouvrés pour la (les) Date(s) de Période d'Intérêts : Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié
- (iii) Dates de Paiement du Coupon : Les Coupons actés en cours de vie seront versés aux Porteurs le 24 octobre 2017 ; aucun Coupon ne sera versé en cours de vie
- Convention de Jours Ouvrés pour la (les) Date(s) de Paiement du Coupon : Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié
- (iv) Méthode de détermination du Taux d'Intérêt et du Montant de Coupon : Détermination du Taux sur Page Ecran
- (v) Partie responsable du calcul du Taux d'Intérêt et du Montant de Coupon : BNP Paribas Securities Services
Grands Moulins de Paris
9, rue Débarcadère
93500 Pantin
- (vi) Détermination du Taux sur Page Ecran : Applicable
Source Principale pour le Taux Variable : Page Ecran Reuters EURIBOR01
- Taux de Référence : EURIBOR 3 Mois

Où « **Euribor 3 Mois** » désigne le taux moyen, exprimé en taux annuel auquel les dépôts libellés en euros sont offerts pour trois mois sur le marché interbancaire de la zone Euro, diffusé, sous l'égide de la Fédération Bancaire de l'Union Européenne sur ReutersEURIBOR01 ou tout autre service qui lui serait substitué, à 11 heures (heure de Bruxelles).

- Place Financière de Référence : Londres
- Montant Donné : Euribor 3 mois, sous réserve du Taux d'Intérêt Minimum et du Taux d'Intérêt Maximum
- Date(s) de Détermination du Coupon : Le second jour TARGET2 avant le début de chaque Période d'Intérêts Trimestrielle
- Heure de Référence : 11h00, heure de Bruxelles
- Page Ecran concernée : Reuters EURIBOR01
- (vii) Détermination ISDA : Non Applicable
- (viii) Détermination FBF : Non Applicable
- (ix) Marge(s) : Non Applicable
- (x) Taux d'Intérêt Minimum : 2.00% par an
- (xi) Taux d'Intérêt Maximum : 4.00% par an
- (xii) Méthode de Décompte des Jours : 30/360 non ajustée
- (xiii) Règles alternatives de substitution, fraction de décompte des jours, règles d'arrondis et toutes autres dispositions relatives à la méthode de calcul des intérêts des Obligations à Taux Variable, lorsqu'elles diffèrent de celles des Modalités : Non Applicable

21. **Dispositions relatives aux Obligations Zéro Coupon :** Non Applicable
22. **Dispositions relatives aux Obligations Libellées en Deux Devises :** Non Applicable
23. **Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice :** Non Applicable
24. **Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Action :** Non Applicable
25. **Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :** Non Applicable
26. **Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Matière Première :** Non Applicable
27. **Dispositions applicables aux Obligations Indexées sur Fonds :** Non Applicable
28. **Dispositions Applicables à l'Intérêt Indexé sur Formule :** Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

29. **Montant de Remboursement Final :** 100% par Valeur Nominale Indiquée
Remboursement Physique : Non Applicable
Règlement Physique : Non Applicable
30. **Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :** Non Applicable

31. **Option de Remboursement au gré des Porteurs :** Non Applicable
32. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur Indice :** Non Applicable
33. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur Action :** Non Applicable
34. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur l'Inflation :** Non Applicable
35. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur Matière Première :** Non Applicable
36. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur Fonds :** Non Applicable
37. **Montant de Remboursement des Obligations Indexées sur Risque de Crédit :** Non Applicable
38. **Montant de Remboursement Indexés sur Formule :** Non Applicable
39. **Montant de Remboursement Anticipé :**
- Montant(s) de Remboursement Anticipé (si exigé ou si différent de ce qui est prévu dans la Modalité 5(e)) : Tel que prévu dans la Modalité 5 (e)
40. **Disposition applicables aux Obligations à Remboursement Physique :** Non Applicable
41. **Modification du Règlement :**
- (i) Option de l'Emetteur de modifier le règlement : L'Emetteur ne dispose pas de l'option de modifier de règlement des Obligations.
- (ii) Modification du Règlement des Obligations : Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

42. **Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées au porteur
43. **Centre(s) d'Affaires supplémentaires pour les besoins de la Modalité Générale 4 :** TARGET2
44. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité Générale 6(a) :** TARGET2
45. **Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
46. **Dispositions relatives aux Obligations remboursables en plusieurs versements :** Non Applicable
47. **Masse (Modalité Générale 10) :** Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- Bertrand Thierry LOT
Demeurant 73, boulevard de Courcelles
75008 Paris
France
- Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.
48. **Autres conditions définitives :** Non Applicable

PLACEMENT

49. (i) Si syndiqué, noms (et adresses) des Agents Placeurs (et engagements de souscription) : Non Applicable
- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- (iii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Régularisation (le cas : Non Applicable

échéant) :

50. **Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :** BNP Paribas UK Limited
10 Avenue Harewood
NW1 6AA Londres
Royaume Uni
51. **Commissions et concessions totales :** Non Applicable
52. **Restrictions de vente supplémentaires des Etats-Unis :** Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
53. **Offre Non-exemptée :** Une offre d'Obligations peut être faite par l'Agent Placeur et/ou les intermédiaires choisis par l'Emetteur et/ou l'Agent Placeur (ensemble avec l'Agent Placeur, les **Intermédiaires Financiers**) autrement qu'au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus en France (la **Juridiction d'Offre au Public**) pendant la Période d'Offre, telle que définie au paragraphe 10 de la Partie B ci-dessous.
54. **Restrictions de vente additionnelles :** Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission et l'offre au public dans la Juridiction d'Offre au Public dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 10 000 000 000 d'euros de BNP Paribas.

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Louisa MAHFOUDIA

Dûment habilité



Par : Audrey DAHAN

Dûment habilité



PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. Cotation et admission a la négociation :

- (i) Cotation : Non Applicable
- (ii) Admission aux négociations : Non Applicable
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Non Applicable

2. Notations

Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation.

3. Facteurs de risque

Tels qu'indiqués à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base.

L'attention des Investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas de revente des Obligations avant la Date d'Echéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le prix de revente en cours de vie pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital en cours de vie en cas de revente des Obligations.

4. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour les commissions versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

5. Raisons de l'offre, estimation du produit net et des dépenses totales

- (i) Raisons de l'offre : Se reporter au chapitre "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base.
- (ii) Estimation du produit net : 5 000 000 EUR
- (iii) Estimation des dépenses totales : Non Applicable

6. Obligations à Taux Fixe uniquement – Rendement

Rendement : Non Applicable

7. Obligations à Taux Flottant uniquement – Taux d'intérêt historique

Des informations sur les taux EURIBOR historiques peuvent être obtenues sur la page Reuters EURIBOR01.

8. Performance de l'indice/l'action/les matières premières/l'inflation/du fonds/l'entité de référence/les entités/la formule

Non Applicable

9. Informations Opérationnelles

(i) Code ISIN : FR0011309228

(ii) Code commun : 081636591

(iii) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable

(iv) Livraison : Livraison contre paiement

(v) Agents Payeurs additionnels (le cas échéant) : Non Applicable

10. Offres au Public

PERIODE D'OFFRE : 17 septembre 2012 au 19 octobre 2012 (ces deux dates incluses)

Prix d'Offre : L'Emetteur a offert les Obligations à l'Agent Placeur au prix d'émission initial de 100%.
Pendant la Période d'Offre, les Obligations pourront être acquises auprès de l'Agent Placeur par le Distributeur à un prix égal à 100% de la Valeur Nominale Indiquée des Obligations, soit 1 000 EUR par Obligation.

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Les offres d'Obligations sont conditionnées à leur émission et à toutes conditions supplémentaires stipulées dans les conditions générales des Intermédiaires Financiers, notifiées aux investisseurs par ces Intermédiaires Financiers

Description de la procédure de demande de souscription :	Non Applicable
Informations sur le montant minimum et/ou maximum de souscription :	Le montant minimum de souscription est la Taille Minimum de Négociation
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement du montant excédentaire payé par les souscripteurs :	L'Emetteur se réserve le droit de mettre fin à la Période d'Offre avant la date initialement prévue.
Informations sur la méthode et les délais de libération et de livraison des Obligations :	Les Obligations seront émises à la Date d'Emission contre paiement à l'Emetteur des produits nets de souscription. Les Investisseurs seront informés par l'Intermédiaire Financier concerné des Obligations qui leur sont allouées et des modalités de règlement corrélatives.
Modalités et date de publication des résultats de l'offre :	Non Applicable
Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés :	Non Applicable
Catégories d'investisseurs potentiels auxquelles les Obligations sont offertes :	Les Offres peuvent être faites par les Intermédiaires Financiers, en France, à toute personne. Dans d'autres pays de l'EEE, les offres seront exclusivement faites par les Intermédiaires Financiers en vertu d'une exemption de l'obligation de publier un prospectus, conformément à la Directive Prospectus, telle qu'elle est mise en œuvre dans ces pays.
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification :	Non Applicable
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :	Conformément à la fiscalité française

11. Placement et Prise Ferme

Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties :	B*Capital 21, boulevard Haussmann 75009 Paris
--	---

(le « **Distributeur** »)

Nom et adresse des agents payeurs et des agents dépositaires dans chaque pays (en plus de l'Agent Payeur) :	Non Applicable
---	----------------

Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Obligations sans prise ferme ou en vertu d'une convention de "meilleurs efforts" :

Les renseignements concernant le Distributeur sont disponibles sur demande.

Date à laquelle le contrat de prise ferme a été ou sera conclu :

Non Applicable

